

# Étudiants étrangers : nouvelle agression xénophobe du gouvernement



La circulaire Guéant du 31 mai 2011 tendant à restreindre les possibilités pour les étudiants d'avoir une première expérience professionnelle en France, après une période d'étude, est une nouvelle agression du gouvernement contre les étrangers. Après le fichage des enfants dans la « base élèves », après les arrestations d'élèves et parents à proximité des écoles et collèges, après les interpellations de lycéens dans leurs foyers et devant leurs établissements, le ministère de la xénophobie d'État s'attaque aux étudiants étrangers en détériorant encore un peu plus leurs situations déjà difficiles.

Le résumé introductif de cette circulaire est éloquent : *« La procédure de changement de statut (étudiants demandant un titre de séjour professionnel) devra faire l'objet d'un contrôle approfondi. L'exception prévue pour les étudiants qui sollicitent une autorisation provisoire de séjour dans le cadre d'une recherche d'emploi doit rester rigoureusement limitée. Le fait d'avoir séjourné régulièrement en France en tant qu'étudiant, salarié en mission ou titulaire d'une carte « compétences et talents » ne donne droit à aucune facilité particulière dans l'examen de la procédure de délivrance d'une autorisation de travail. »*

C'est une idéologie de stigmatisation et de suspicion généralisée à l'égard des étudiants étrangers qui s'exprime ainsi et se traduit déjà dans les préfectures par une explosion des refus de renouvellement de titres de séjours. Or ces renouvellements avec changement de statut sont indispensables aux premières expériences professionnelles qui accompagnent tout cursus pluriannuel de formation. En outre, les étudiants étrangers préparant une thèse de doctorat, qui subissent déjà des tracasseries administratives à chaque renouvellement de leurs papiers, ont parfois besoin de passer par des phases d'activités professionnelles pour mener à bien leurs projets.

La politique ainsi conduite décrédite et affaiblit la France dans l'espace des relations universitaires internationales. Elle menace toutes les conventions bilatérales passées dans chaque discipline scientifique et dans chaque université avec des homologues à l'étranger et ceci pour tous les pays du monde. Même le ministre de l'enseignement supérieur, même la Conférence de Grandes Écoles (CGE), même la Conférence des Présidents d'Université (CPU), pourtant peu sensibles à la dégradation ancienne de la situation des étudiants étrangers en France, ont critiqué cette circulaire délétère qui menace en outre de susciter des mesures réciproques à l'encontre des étudiants français à l'étranger.

A cette circulaire vient s'ajouter un décret du 6 septembre 2011 pris pour l'application de la loi du 16 juin 2011 sur l'immigration, qui aggrave les conditions financières à remplir pour l'obtention d'un titre de séjour étudiant ou pour le renouveler. Les nouvelles exigences de revenus vont obliger de nombreux étudiants qui jusqu'à présent justifiaient de ressources suffisantes pour étudier en France, d'interrompre leur cursus universitaire. La politique menée est socialement discriminatoire. Elle est aberrante au regard des revenus moyens d'étudiants français. Elle est, une nouvelle fois, tout simplement xénophobe.

Face à cette nouvelle accélération dans la dérive idéologique du gouvernement, **la Ferc Sup CGT :**

- **réaffirme avec force son attachement à la défense de tous les salariés et de tous les étudiants, quelle que soit leur nationalité, sans discrimination.**
- **exige le retrait de la circulaire du 31 mai 2011 et le réexamen des critères de changement de statut qui étaient déjà excessivement restrictifs.**
- **demande l'annulation du décret du 6 septembre 2011 aggravant les contraintes financières imposées aux étudiants étrangers.**
- **revendique pour tous les étudiants étrangers la délivrance automatique d'un titre de séjour et l'accès au système d'aides sociales.**

Montreuil, le 1er décembre 2011